

COMPTE RENDU REUNION COMITE SYNDICAL SYMIELECVAR – 05 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois le cinq avril se sont réunis sur convocation du Président en date du seize mars deux mille vingt-trois, les délégués syndicaux du SYMIELECVAR salle Guy Menut à 10h00. Lors de la réunion du seize mars le quorum n'a pas été atteint.

Conformément à l'article 2121-17 du Code des Collectivités Territoriales, une nouvelle convocation pour le cinq avril a été adressée aux délégués. Conformément aux dispositions du CGCT, la séance peut être ouverte sans condition de quorum et le Comité Syndical peut délibérer valablement. Les personnes présentes à la visioconférence s'étant présentées, le Président déclare la séance ouverte et remercie les membres présents.

M. Jean-Bernard KISTON, Vice-Président du Syndicat, délégué de la commune de Pierrefeu du Var, est désigné secrétaire de séance.

COMMUNES

COMMUNES	TITULAIRE	16/03/2023		05/04/2023			SUPPLÉANT	16/03/2023		05/04/2023		
		Présent	Exc.	Présent votant	Exc.	Proc.		Présent	Exc.	Présent votant	Exc.	Proc.
LES ADRETS-DE-L'ESTEREL	Giovanni MACCHIA						Richard HERMAIN	X				
AIGUINES	Hélène CHAUVIN	X					Claudine BARTIAUX					
AMPUS	Alain POILPRÉ						Roland NARDELLI					
LES ARCS	Christophe FAURE						Stéphane HUDDLESTONE					
ARTIGNOSC-SUR-VERDON	Sylvain GARRON						Maria-Teresa LIOTARDO					
ARTIGUES	Yves SOUQUE	X					José-Pierre CYMES					
AUPS	Patrick VINCENTELLI		X				Béatrice DONAT					
BANDOL	Jean-Pierre CHOREL						Franck BERTONCINI					
BARGEME	Patrick PELISSIER						Liliane MONTALAND	X				
BARGEMON	Christian BOBENRIETH	X					Patrick PELISSOU					
BARJOLS	Yves GIACOMELLI	X					Daniel VIRGIL					
LA BASTIDE	Norbert GROSSO	X					Charles FLOCCIA					
BAUDINARD-SUR-VERDON	Stéphanie ALLARD						Jérémy MARTIN					
BAUDUEN	Alexandre VEYRAC						Patrice GARILLON					
LE BEAUSSET	Gérard PERRIER						Hervé THEBAULT		X	X		
BELGENTIER	Roger ANOT						Thierry TEISSEIRE					
BESSE-SUR-ISSOLE	Didier MONTANARD	X					Jean-Pierre TAVERA					
BORMES-LES-MIMOSAS	Daniel MONIER	X					Jérôme MASSOLINI					
LE BOURGUET	Daniel ROUVIER						Jean-Paul ROUX					
BRAS	Daniel RATAJCZAK						Béranger MARTIN					
BRENON	Laurent ROUVIER						Armand ROUVIER	X				
BRIGNOLES	Philippe SCHELLENBERGER		X				Mouloud BELAÏDI		X			
BRUE-AURIAC	Gilbert BESNARD						Dominique RICHARD					
CABASSE	Richard MAURIN	X					Olivier MISSENTI					
LA CADIÈRE-D'AZUR	Daniel ARLON		X				Sébastien MARTINEZ		X			
CALLAS	Daniel MARIA						Olivier CANAVESE					
CAMPS-LA-SOURCE	Julien GUIX-AYATS						Joël ADAM					
LE CANNET-DES-MAURES	André DEL PIA		X	X			Rémy FOUQUET					
CARCES	Vincent CLAVIER						Joseph HERBEL	X				
CARNOULES	Jean-Louis BOYER	X					Christophe CAILLOT					
LE CASTELLET	Michel THIBAUT		X				Jean-Paul SAINTE-MARIE					
CAVALAIRE-SUR-MER	Michel DELATTRE		X				Jean-Paul DUBOIS		X			
LA CELLE	Alain BŒUF	X					Jacques PAUL					
CHATEAUDOUBLE	Georges ROUVIER						Laure BERDUGO					
CHATEAUVERT	Philippe MOULIE	X					Philippe SARACIVA					
CHATEAUVIEUX	David MICHEL						Jean-Louis NIETO					
CLAVIERS	Didier VALENTI						Ange CASTELLOTTI					
COGOLIN	Audrey TROIN		X				Jean-Pascal GARNIER	X		X		
COLLOBRIERES	Michel ARMANDI	X					Jean-Pierre RIZZO					
COMPS-SUR-ARTUBY	Yves CAMOIN						Charles BIGHETTI DE FLOGNY					
CORRENS	Guillaume ROUSTAN						Sabine LESCHEVIN					
COTIGNAC	Christian LAZARE	X					Philippe MARTIN					
LA CROIX-VALMER	Robert DALMASSO						Michaël REBOTIER					
CUERS	Jean-Claude ALBERIGO	X					Philippe KAUPP					
ENTRECASTEAUX	Romain DEBRAY						Evelyne QUILLICI					
ESPARRON	Jean-Marc GICQUEL						Clément CESCAU					
EVENOS	Patrick IMBERT						Cédric CANGIALEONI					
LA FARLEDE	Robert BERTI						Jean-Louis VEBER					
FAYENCE	Alain GOUZON	X					Bernard HENRY					
FIGANIERES	Bernard CHILINI						Guy TACAILLE	X				
FLASSANS-SUR-ISSOLE	Corinne DEALLE-FACQUEZ						Jean-Paul HERCOURT					
FLAYOSC	Guy MEUNIER						Vincent D'AUBREY					
FORCALQUEIRET	Thierry CONSTANT						Gilbert BRINGANT					
FOX-AMPHOUX	Yves KONNERT						Florent PALAZZOLI					
LA GARDE-FREINET	Thomas DOMBRY	X					Renaud PIROVANO					
GAREOULT	Patrick BONNET	X			X		Michel GODEC				X	
GASSIN	Agnès MARTIN						Sylvie BRUNET					
GINASSERVIS	Gilles LOMBARD			X			Michel MERCADAL					
GONFARON	Mario GROSSO						Jérôme LUPU					
GRIMAUD	Francis MONNI	X					Benjamin CARDAILLAC					
LE LAVANDOU	Nicolas COLL						Charlotte BOUVARD					
LA LONDE-LES-MAURES	Jean-Louis ARCAMONE						Gérard AUBERT					
LORGUES	Marc HEBREARD						René-Raymond MATHIAS					

COMMUNES	TITULAIRE	16/03/2023		05/04/2023			SUPPLÉANT	16/03/2023		05/04/2023		
		Présent	Exc.	Présent votant	Exc.	Proc.		Présent	Exc.	Présent votant	Exc.	Proc.
LE LUC	Véronique BOULANGER						Guillaume BEAUGEY					
LA MARTRE	Guy-Louis GOUYE						Luc ROUX					
LES MAYONS	Serge WICQUART	X					Catherine ISNARD					
MAZAUGUES	Jean-Luc CASSINOTO	X					Jean-Jacques FOLETTI					
MEOUNES-LES-MONTRIEUX	Joël PERENON						Erwan JAEN					
MOISSAC-BELLEVUE	Giovanni GENIO	X					Michel BLANC					
LA MOLE	Fabien CODOU	X					Serge FINTZEL					
MONTAUROUX	Jean-Antoine BOTTERO						Robert CECCHINATO					
MONTFERRAT	Raymond GRAS	X					Alain D'ALESSANDRI					
MONTFORT-SUR-ARGENS	Laurent JANVRIN						Joseph GALLUZZO					
MONTMEYAN	Yves BEGLIUOMINI						Denis DAUPHIN					
LA MOTTE	Bruno FOURNAIRE						Éric BEYNAERTS					
LE MUY	Alain CARRARA						Lionel SAUVAN	X				
NANS-LES-PINS	Michel FINK						Franck BARBET					
NEOULES	Christian RYSER	X					Christophe LACOMBE					
OLLIERES	Daniel TILMANT						Pierre ETTORI					
PIERREFEU-DU-VAR	Jean-Bernard KISTON		X	X			Jean-Luc ROVERE					
PIGNANS	Jean-Luc SEIGNOBOS						Patrick ROSSI					
PLAN-D'AUPS-SAINTE-BAUME	Olivier PAILLARD						Richard HOLGATE					
LE PLAN-DE-LA-TOUR	Gérald OLIVIER		X				Aline CHARLES		X			
PONTEVES	Jérôme D'ANELLA	X					Jean-Marc GAILLARD					
POURCIEUX	Jean-Raymond NIOLA	X		X			Virginie BASSO					
POURRIERES	Patrick GAUTIER						Wilfried BARRY					
PUGET-SUR-ARGENS	Jean-Louis ORSO		X				Laurent CHABRIER					
PUGET-VILLE	Franck ASTESIANO	X					Pascal PELLEGRINO					
RAMATUELLE	Jean-Pierre FRESIA		X				Michel FRANCO	X				
RAYOL-CANADEL-SUR-MER	Olivier GHIBAUDO						Jean-Pierre MAGALHAES					
REGUSSE	Jean-Yves PICAULT						Michel GANDON	X		X		
RIANS	Alain LEFEVRE	X		X			Joël BLANC					
RIBOUX	Suzanne ARNAUD						Bernard ARCANGELI					
ROCBARON	Boris AYASSE						Michel ROUDEN	X				X
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	Jean-Claude SAVIO	X					Kader MERIMECHE					
LA ROQUEBRUSANNE	Jean-Pierre GOUJON						Bernard BELORGEY					
LA ROQUE-ESCLAPON	Bernard PERRIMOND						Guillaume FABRE					
ROUGIERS	Serge PECORARO						Laurent MARINO	X				X
SAINT-ANTONIN-DU-VAR	Christian GIRAUD	X			X		Tony MARCO					
SAINT-CYR-MER	Christian PEYRARD	X					Jean-Paul ROCHE					
SAINT-JULIEN	Alain THOUROUDE		X				Bruno CHALLIER	X		X		
SAINT-MARTIN-DE-PALLIERES	Pascal KINZIGER						André CRESPI					
SAINT-MAXIMIN STE-BAUME	Luc FERRY	X			X		Pascal SIMONETTI					X
SAINT-TROPEZ	Claude HAUTEFEUILLE						Evelyne ISNARD					
SAINT-ZACHARIE	Claude FABRE						Claude PASSEREL					
SAINTE-ANASTASIE/ISSOLE	Marc RAYNOUARD						André SIMONNEAU					
SALERNES	Cédric DUBOIS			X			Véronique CHAZAL	X				
LES SALLES-SUR-VERDON	André GUIGUES						Sébastien BOVERO					
SANARY-SUR-MER	Jean BRONDI						Daniel ALSTERS					
SEILLONS-SOURCE-D'ARGENS	Joëlle MAINETTI						Patrice TOUMIAT					
SIGNES	Yves REYNARD						Gilles HERMITTE					
SILLANS-LA-CASCADE	Patrick CAGNOL						Eric RENOULT					
SOLLIES-PONT	Patrick BOUBEKER						Laurent SCHMITTE					
SOLLIES-TOUCAS	Luciano ROBERTI			X			Ludovic ESTAMPE					
SOLLIES-VILLE	Alain SABRIÉ				X		Nathalie VIAENE					X
TARADEAU	Jean-Pierre CAMILLERI						Jean-Claude AUBIDERT					
TAVERNES	Alain GALLO						Eric TOURET					
LE THORONET	Marc LEBORGNE						Sébastien GIROD-JOUFFROY					
TOURTOUR	Claude THOMASSIN						Claude CATRICE					
TOURVES	Gilbert CAMPERO	X		X			Daniel ROUX					
TRANS-EN-PROVENCE	Georges AURIAC	X		X			Jean-Paul GUYOT					
TRIGANCE	Anne-Gaëlle ESCUDIÉ						Corinne TORRES					
LE VAL	Norbert GIRAUD						Luc PERNEY	X				
VARAGES	Michel MOISSON			X			Gilles BLANC					
LA VERDIERE	Jean-Philippe BERSIA						Frédéric BUISSON					
VERIGNON	Philippe MURAT-DAVID						Nicolas GARNIER					
VIDAUBAN	Elie TROTET						André WICKE					
VILLECROZE	Pierre CONSTANS	X					Jean-Jacques PEIRANO					
VINON-SUR-VERDON	Gérard LA ROCCA	X					Guy ARMAND	X				

CCPF

COLLECTIVITÉ	TITULAIRE	16/03/2023		05/04/2023			SUPPLÉANT	16/03/2023		05/04/2023		
		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.
CCPF	Pascal GRAFF	X		X			Alain DRAU					
CCPF	Claude GIORDANO	X					Nicolas MARTEL					

MAMP

COLLECTIVITÉ	TITULAIRE	16/03/2023		05/04/2023			SUPPLÉANT	16/03/2023		05/04/2023		
		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.
MAMP	Didier KHELFA						Jean-Jacques COULOMB					

CCCV

COLLECTIVITÉ	TITULAIRE	16/03/2023		05/04/2023				16/03/2023		05/04/2023		
		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.
CCCV	DRAGONE Jean-Michel						SANTONI Jean	X				

MTPM

COLLECTIVITÉ	TITULAIRE	16/03/2023		05/04/2023			SUPPLÉANT	16/03/2023		05/04/2023		
		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.
MTPM	Dominique ANTONINI						M.C. ARGOLAS-PAGANELLI					
MTPM	Luc BAGNOL						Hélène AUDIBERT					
MTPM	André BAULON						Valérie BATTESTI	X				
MTPM	Martine BERARD		X				Hélène BILL					
MTPM	Philippe BERNARDI						Béatrice BROTONS					
MTPM	Véronique BERNARDINI						Jean-Luc BRUNEL					
MTPM	Katia BIZAT						Thierry CAMPUS					
MTPM	Jean-Charles BROCHOT						Hélène CAREN					
MTPM	Josy CHAMBRON	X					Patrice CAZAUX					
MTPM	Stéphane CHAMP		X				Patrick CHATRIEUX					
MTPM	Marie-Hélène CHARLES						Hervé CILIA	X				
MTPM	Amaury CHARRETON		X				François CORNILEAU					
MTPM	Laurent CUNEO						Caroline DEPALLENS		X			
MTPM	Christine CUNIBERTI						Marisa DIAZ					
MTPM	Karima DRIDI				X		Anaïs DIR	X				
MTPM	Jean-Pierre EMERIC						Nadine ESPINASSE					
MTPM	Hervé FABRE						Ingrid FASS	X		X		
MTPM	Christophe FIORETTI						Alain FONTANA					
MTPM	Christel FITZNER		X				Christian GASQUET					
MTPM	Sébastien FRATELLIA						Brigitte GENETELLI					
MTPM	Sébastien GIOIA						Marcelle GHERARDI					
MTPM	Janig GUE		X				Cédric GINER					
MTPM	Pascale JANVIER		X				Eric GIRARDO					
MTPM	Corinne JOUVE		X		X		Elisabeth GUES					
MTPM	Valérie KADDOURI						Damien GUTTIEREZ					
MTPM	Xavier LAFAURE						Jean-Marc ILLICH					
MTPM	Guy LE BERRE						Florian JONET					
MTPM	Afida LEGHEDDAR						Amandine LAYEC	X			X	
MTPM	Dominique LEXA						Emilien LEONI		X			
MTPM	Jean-Eric LODEVIC						Grégory LO MONACO					
MTPM	Anne-Marie METAL	X					Béatrice MANZANARES		X		X	
MTPM	Valérie MONDONE		X		X		Jean-Claude MARASTONI					
MTPM	Isabelle MONFORT						Edwige MARINO					
MTPM	Sonia MOUSSAOUI	X					Sophie MONTBARBON					
MTPM	Joseph MULE						Roseline MOULARD					
MTPM	Michel OLLAGNIER	X		X			Pierre PARDIGON					
MTPM	Catherine PENARD						Audrey PASQUALI-CERNY					
MTPM	Denis PERRIER						Romain PELISSOU					
MTPM	Guy PHILIPPEAUX	X			X		Guy RAYNAUD		X			
MTPM	Didier RAULOT	X					Nicole REYNAUD					
MTPM	Alain ROQUEBRUN						Alexandre RISACHER					
MTPM	Chantal RUIDAVETS						Bruno ROURE					
MTPM	Marie SCHAEFFER						Francis ROUX	X				
MTPM	Hervé STASSINOS						Antoine FOGU	X			X	
MTPM	Albert TANGUY	X					Christian SIMON					
MTPM	Christian TOULOUSE						Christine SINQUIN	X				
MTPM	Magalie TURBATTE						Nathalie SORIANO					
MTPM	Jade VALLIORGUES		X				Joël TONELLI					
MTPM	Jean-Claude VEGA						Michel TRAVO					
MTPM	Béatrice VEYRAT-MASSON	X					Antoine VACCARO					
MTPM	Jean-Marc VIZIALE						Séverine VALVERDE					

Nombre de membres en exercice	Quorum	16/03/2023		05/04/2023		
		Nombre de membres présents	Nombre de membres excusés	Nombre de membres présents / votants	Nombre de membres excusés	Nombre de procurations
184	93	69	30	17	16	0

Le Président informe l'assemblée qu'un point a été rajouté à l'ordre du jour : Création d'un poste de chargé de la Rénovation des Bâtiments au sein du Service Transition Energétique et qu'il sera traité en fin de séance.

Examen du compte rendu du Comité Syndical du 09/03/2023

Après avoir interrogé les membres du Comité pour connaître les éventuelles observations ou rectifications à apporter sur le dernier procès-verbal, aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 09/03/2023 est approuvé à l'unanimité.

1/ Approbation du compte de gestion 2022 du SYMIELECVAR budget principal

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le compte de gestion 2022 du budget principal présenté.

Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2/ Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe photovoltaïque SYMIELECVAR

Monsieur Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 (budget annexe photovoltaïque) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur le compte de gestion 2022 du budget annexe photovoltaïque présenté.

Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

-Approuve le compte de gestion 2022 du budget annexe photovoltaïque du Trésorier municipal pour l'exercice 2022

3/ Adoption du compte administratif 2022 du SYMIELECVAR

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical élit son Président de séance en la personne de Monsieur Jean-Bernard KISTON.

Monsieur Kiston présente aux membres du Comité Syndical le compte administratif du SYMIELECVAR :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	21 968 395,58 €	12 118 379,29 €
Recettes	26 067 692,98 €	14 354 147,31 €
Résultat de l'exercice	4 099 297,40 €	2 235 768,02 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat n-1)	4 819 053,87 €	10 723 287,59 €
Reste à réaliser dépenses		719 756,57 €
Restes à réaliser recettes		8 487 519,57 €

Résultat de clôture total : 15 542 341,46 €

Les résultats du compte administratif correspondent bien à ceux du compte de gestion du Trésorier de Brignoles.

Pour	16
Contre	0
Abstention	0

Hors de la présence de M. Michel OLLAGNIER, Président du SYMIELECVAR, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du SYMIELECVAR (budget principal).

4/ Adoption du compte administratif 2022 du budget annexe photovoltaïque

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical élit son Président de séance en la personne de Monsieur Jean-Bernard KISTON.

Monsieur KISTON présente aux membres du Comité Syndical le compte administratif du SYMIELECVAR (budget annexe photovoltaïque) :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	7 743,74 €	11 690,10 €
Recettes	10 776,82 €	5 661,98 €
Résultat de l'exercice	3 033,08 €	- 6 028,12 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat n-1)	34 320,27 €	21 253,96 €

Résultat de clôture total : 55 574,23 €

Les résultats du compte administratif correspondent bien à ceux du compte de gestion du Trésorier de Brignoles.

Pour	16
Contre	0
Abstention	0

Hors de la présence de Monsieur Michel OLLAGNIER, Président du SYMIELECVAR, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du SYMIELECVAR (budget annexe photovoltaïque).

5/ Affectation du résultat 2022 du budget principal

Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur l'affectation des résultats sur le budget primitif 2023 (budget principal) de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement cumulé (voir le résultat de clôture de l'exercice ci-après)	4 819 053,87
Solde d'exécution de la section d'investissement (voir le résultat de clôture de l'exercice ci-après)	10 723 287,59 €
D/001 besoin de financement R/001 excédent de financement	10 723 287,59 €
RAR en dépenses	5 337 854,69 €
RAR en recettes	1 106 575,87 €
Besoin ou excédent de financement (solde négatif ou positif)	4 231 278,82 €
Besoin de financement en investissement D/001 ou R/001 +/- solde des RAR	4 231 278,82 €
AFFECTATION : 1/ Affectation au R/1068 : (couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	4 000 000,00 €
2/ Report en fonctionnement au R/002 : (du surplus non affecté au R/1068)	819 053,87 €
Déficit de fonctionnement reporté au D/002 (le cas échéant)	

Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Le Comité Syndical après avoir délibéré approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2022 à reporter sur le budget primitif 2023 (budget principal).

6/ Vote du budget principal SYMIELECVAR 2023

Le Président présente aux membres du Comité Syndical le budget primitif principal 2023 dont les dépenses et des recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Recettes : 27 034 013,35 €

Dépenses : 27 034 013,35 €

Section d'investissement :

Recettes : 26 819 672,81 €

Dépenses : 26 819 672,81 €

Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Le Comité Syndical après avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif principal 2023 du SYMIELECVAR.

7/ Vote du budget annexe photovoltaïque 2023

Le Président présente aux membres du Comité Syndical le budget primitif annexe photovoltaïque 2023 dont les dépenses et des recettes s'équilibrent de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Recettes : 44 320,27 €

Dépenses : 44 320,27 €

Section d'investissement :

Recettes : 61 574,23 €

Dépenses : 61 574,23 €

Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Le Comité Syndical après avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif annexe photovoltaïque 2023 du SYMIELECVAR.

8/ Répartition des compétences optionnelles pour la commune de ST ZACHARIE

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dit « MAPTAM », publiée le 28/01/2014 a conduit à la substitution de la commune de St Zacharie au sein du SYMIELECVAR par la Métropole Aix Marseille Provence. La compétence relative à l'exercice de l'AODE pour les réseaux de distribution publique d'électricité a été reprise par la Métropole Aix Marseille Provence suivant les principes définis par la loi MAPTAM.

Les compétences optionnelles n°2 « Dissimulation des réseaux d'éclairage public communs au réseau de distribution publique d'énergie » et n°4 « Dissimulation des réseaux téléphoniques communs au réseau de distribution publique d'énergie dans les conditions définies par l'article L2224-35 du CGCT » relatives aux travaux connexes de distribution publique d'électricité doivent être portées au profit de la Métropole Aix Marseille Provence en tant qu'adhérente au SYMIELECVAR dans le cadre du mécanisme de représentation-substitution. La Métropole Aix Marseille Provence n'exerce pas, pour la commune de St Zacharie les compétences optionnelles relatives à l'éclairage public (compétences n°1 et n°3). Ces dernières sont toujours détenues par le SYMIELECVAR.

Il est proposé au Comité syndical de se prononcer sur la répartition suivante des compétences pour la commune de St Zacharie :

- les compétences optionnelles 2 et 4 relatives aux travaux connexes d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité qui font partie de la compétence de base, sont portées au profit de la METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE ;

-la commune de ST ZACHARIE conserve les compétences n°1 « Equipement de réseau d'éclairage public » et n°3 « Economies d'énergie » au profit du SYMIELECVAR.

Cette dernière sera représentée par les délégués désignés dans la délibération de la commune en date du 22/06/2020.

Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve la répartition suivante des compétences pour la commune de St Zacharie :

-compétences optionnelles 2 et 4 relatives aux travaux connexes d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité sont portées au profit de la METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE ;

-la commune de ST ZACHARIE conserve les compétences n°1 « Equipement de réseau d'éclairage public » et n°3 « Economie d'énergie » au profit du SYMIELECVAR ;

-et approuve la désignation des deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) de la commune de St Zacharie pour siéger aux réunions du SYMIELECVAR.

9/ Modification des statuts du Syndicat

Les nouvelles missions du SYMIELECVAR l'amène à envisager la nécessité de mettre en œuvre et d'accompagner les collectivités adhérentes qui en feront la demande dans des actions et opérations de développement des énergies renouvelables, notamment d'énergie solaire photovoltaïque, en lieu et place de ces dernières si elles en font expressément la demande au titre d'une nouvelle compétence optionnelle

Il apparaît dès lors nécessaire de modifier les statuts afin d'ajouter parmi les compétences statutaires du SYMIELECVAR une compétence optionnelle intitulée « Développement des Energies Renouvelables ».

Il est proposé au Comité syndical d'ajouter, parmi les compétences optionnelles à la carte du SYMIELECVAR énumérées à l'article 3.3 de ses statuts, la compétence n°10 intitulé Développement des Energies Renouvelables. Conformément à l'article L. 2224-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat départemental exerce, en lieu et place des membres qui en font expressément la demande, la compétence suivante :

- Actions et opérations de développement des énergies renouvelables, notamment par la mise en œuvre et l'exploitation d'installations de production, de distribution et de fourniture.

Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve l'ajout, parmi les compétences optionnelles à la carte du SYMIELECVAR énumérées à l'article 3.3 de ses statuts, de la compétence suivante : « **Compétence n°10 Développement des Energies Renouvelables.** »
- Approuve les modifications statutaires apportées en conséquence et les statuts annexés à la présente délibération qui déterminent la liste des communes membres du Syndicat, la liste des compétences que le Syndicat peut exercer, les conditions dans lesquelles chaque commune membre transfère au Syndicat tout ou partie des compétences que celui-ci est habilité à exercer, ainsi que les conditions dans lesquelles chaque commune supporte les dépenses correspondant aux compétences transférées et une part des dépenses d'administration générale.
- Autorise Monsieur le Président à transmettre la délibération et les statuts annexés à la délibération aux membres du SYMIELECVAR ainsi qu'au Préfet.

10/ Création d'un poste de chargé de la Rénovation des Bâtiments au sein du Service Transition Energétique et mise à jour du tableau des effectifs du SYMIELECVAR

Dans le cadre de la montée en puissance du Syndicat sur les questions énergétiques et particulièrement en rénovation des bâtiments publics, le SYMIELECVAR souhaite créer un emploi permanent de Référent à la rénovation des bâtiments publics à temps complet pour exercer principalement les missions suivantes à compter du 1^{er} juillet 2023 :

- Diriger et suivre la réalisation d'audits énergétique et thermique,
- Rechercher de financements pour les projets,
- Organiser et suivre la réalisation des études de maîtrise d'œuvre, organiser et suivre la réalisation des travaux de rénovation avec l'appui du maître d'œuvre (réalisation) par le bureau d'étude en marché au Syndicat,
- Suivre la valorisation des CEE issus des travaux.

Le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi de chargé de la Rénovation des Bâtiments Service Transition Energétique à compter du 01/07/2023
- La mise à jour du tableau des effectifs à compter du 5/04/2023.

Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Le comité syndical, après avoir délibéré décide :

- de créer un emploi permanent de référent à la rénovation des bâtiments publics à temps complet, de catégorie B de la filière technique, du cadre d'emplois des techniciens territoriaux au grades de technicien ou technicien principal de 2^{ème} classe ou technicien principal de 1^{ère} classe pour exercer principalement les missions décrites ci-dessus à compter du 01/07/2023,
- Adopte le tableau des effectifs actualisé joint à la présente délibération, qui prendra effet à compter du 05/04/2023.

Le Secrétaire de séance

Jean-Bernard KISTON



Le Président du SYMIELECVAR
Adjoint au Maire d'Ollioules

Michel OLLAGNIER

